



Association  
Porte de l'Isère  
Environnement

Parc de Fallavier  
2 Rue de la Buthière  
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21  
[contact@apie-asso.net](mailto:contact@apie-asso.net)  
[www.apie-asso.net](http://www.apie-asso.net)



Atelier Vélo de l'APIE  
Osez l'Vélo  
9 Rue de l'Escot  
38300 Bourgoin-Jallieu  
06 72 98 39 35  
[olv@apiie-asso.net](mailto:olv@apiie-asso.net)

Membre de



# ASSEMBLEE GENERALE 2022

## Rapport moral de l'année 2021

### 1 Un changement de rythme

Ces deux dernières années, l'APIE a été impactée par les mesures sanitaires : sorties et animations annulées, réunions à distance ou annulées. Beaucoup ont été impactés de manière négative: peur, repli sur soi, perte de repère, de référence. Beaucoup de questionnements. Des adhérents sont partis, se sont perdus ou ont trouvé d'autres priorités. En cette fin de période de crise, les contraintes semblent se lever. Il était temps.

Déjà, les départs ont été compensés par des arrivées de personnes qui cherchent à s'impliquer, qui se sont questionnées sur le sens de la vie et qui viennent frapper à la porte de l'APIE pour essayer de trouver une réponse ou tout simplement pour changer de mode de vie en remontant sur un vélo.

On a pu constater depuis 2021 une dynamique importante autour de la mobilité. L'activité de l'atelier APIE-Osez l'vélo est de plus en plus importante. Il y a une réelle demande. Il est peut être prématuré d'essayer de voir si l'augmentation du prix des carburants de ces dernières semaines aura un impact ou non, mais ça ne serait pas impossible.

Pour accompagner ce redémarrage, il y a des changements coté salariés. Deux départs, deux arrivées qui apportent un regard neuf et des idées nouvelles. Changement aussi en vue coté présidence, car du sang neuf est requis. Les statuts disent « *Une même personne ne peut pas être Président plus de 4 (quatre) années de suite.* ». Lors de l'écriture des statuts, c'est une volonté délibérée de limiter le mandat du président qui a été inscrite dans les statuts afin d'imposer un renouvellement et d'éviter que le président ne soit pris au piège de son mandat. Il est vrai que ce titre n'attire pas beaucoup et fait peur. C'est effectivement une responsabilité, dont la principale est de déléguer. Le président ne fait pas tout.

Je me permet de faire le point sur la gouvernance de l'APIE en rappelant le mandat des membres du Conseil d'Administration (CA) de l'APIE, du bureau et du président. Mon but est de démystifier les activités associées à ces mandats.

Les membres du CA sont élus lors de l'assemblée générale. Ensuite, c'est le CA qui élit le bureau (président, trésorier, secrétaire,...) parmi ses membres. Dans la pratique, le CA est réuni 6 à 10 fois par an pour discuter et décider des questions sur des dossiers avec enjeux politiques ou éthique, mais aussi des discussions et validation sur le fonctionnement de l'association (embauche, ...).

Les sujets abordés en CA sont multiples, et tous les membres du CA n'ont pas une connaissance des dossiers (quel est l'enjeu de la renaturation de la Bourbre ? Techniquement ? Politiquement ?...). Les dossiers sont alors expliqués par les bénévoles qui les suivent et les connaissent. Le contenu est discuté, les avis échangés... C'est dans ces discussions qu'il est important que les membres du CA aient des sensibilités différentes et des expériences différentes, afin d'enrichir le débat. Un membre du CA qui questionne comme un enfant « Pourquoi ... » ce qui semble évident pour d'autres a beaucoup de valeur. Il pose des questions fondamentales que des « spécialistes » ne se posent plus. En ce qui concerne la sensibilité, j'insiste sur l'intérêt d'avoir autant que possible une mixité. Ces dernières années, le CA ne comportait que 3 dames sur 14 membres.

Le bureau assure le fonctionnement du quotidien en particulier le suivi des salariés. Dans la pratique, c'est plutôt Hervé et François qui ont répondu à cette mission. Les autres personnes du bureau encore en activité professionnelle suivent avec plus de distance.

Le président endosse une responsabilité et assure une représentation de l'association. « *Président : il représente l'ASSOCIATION dans tous les actes de la vie sociale. Il peut déléguer ses pouvoirs à un membre du CA* ». Dans la pratique, en tant que président, je suis alerté par les salariés en cas de besoin de signature des dossiers, de conventions, ... Mon activité historique sur les questions d'environnement dans le nord Isère m'a amené à connaître beaucoup de dossiers, mais je suis loin de tous les maîtriser. Que ce soit bien clair, le président, surtout s'il est encore en activité professionnelle, ne peut pas tout maîtriser. Il n'est pas seul, il est appuyé par une équipe. Aujourd'hui, l'équipe des salariés et les membres du CA et autres bénévoles qui s'investissent sont un support indispensable et il existe. **Un point à souligner : lorsque le président délègue, il n'endosse plus les responsabilités associées à cette délégation.**

En conclusion, la structure de gouvernance de l'APIE permet :

- d'avoir des novices qui entrent au CA,
- d'avoir un.e président.e
  - qui ne connaît pas tout,
  - qui s'investit de manière limitée,

et malgré cela d'avoir une l'association qui fonctionne.

## **2 Du projet associatif :**

L'APIE a pour finalité « **Que nous puissions vivre en équilibre avec notre environnement naturel dans une société harmonieuse.** »

En 2021, l'APIE a continué à travailler sur les sujets de la biodiversité, de l'eau, de la mobilité, ... en continuité des actions de 2020. Tous ces sujets sont en phase avec les grandes lignes du projet associatif. La question qui revient fréquemment est de savoir, compte tenu des capacités nécessairement limitées de l'APIE face à la montagne de travail que représente les questions environnementales, ou mettre notre énergie pour être efficace. Comment faire pour ne pas juste « papillonner » ?

Un exemple de sujet : doit-on s'intéresser au solaire photovoltaïque, dans la mesure où de plus en plus de projets sont mis en œuvre sur notre territoire – flottant en surface d'étang comme à St Savin, ou encore sur l'ancien aérodrome de Cessieu-. Est-ce une priorité pour l'APIE. Qui est intéressé par le sujet. S'il n'y a pas de bénévoles volontaires et motivés, que fait-on ? Est-ce une priorité par rapport aux traversées de l'autoroute, ou encore par rapport aux discussions sur le devenir des terrains de l'état ?

Pour aider à clarifier la situation, Elsa a eu l'initiative de reprendre les grandes lignes du projet associatif et a animé plusieurs ateliers de réflexion avec une dizaine de personnes pour approfondir les actions à mettre en face des grandes lignes définies les années précédentes.

**Je suis conscient que ces réflexions peuvent paraître éloignées des préoccupations de beaucoup de nos adhérents, mais elles sont importantes pour tracer les grandes lignes de son activité.**

Le travail prévu sur ce sujet en AG de mars 2022 nous en dira plus. Il doit être poursuivi durant l'année 2022.

## **3 De la structure de décision politique:**

L'assemblée générale (AG) de l'APIE s'est réunie une seule fois en 2021, le 14 mars en distanciel. Lors de cette AG, les membres du Conseil d'Administration (CA) ont été élus, les comptes et rapports légaux présentés et validés, les activités présentées.

Le CA de l'APIE, élu annuellement, peut comporter jusqu'à 20 personnes. Les 14 personnes suivantes ont été élues lors de l'AG 14 mars 2021 qui s'est tenue en distanciel.

#### Membres du CA en 2021

1. Emmanuel BADET
2. Daniel CHAUVIN
3. Hervé CLAIS
4. Régis CURT
5. Lorine DAUPHIN
6. Jean-Marc FERRO
7. Bertrand HER
8. François LIENARD
9. Marie-Noëlle MARTINET
10. Clément SCHERF
11. Laurent SCHWARTZ
12. Pascal SECOND
13. Bernadette SILVAN
14. Christopher THORNTON

Lors du premier CA qui suit l'AG, ses membres élisent entre eux un bureau. Pour le mandat 2021, les membres du bureau élus lors du CA du 13 avril 2021 ont été:

Président	Laurent SCHWARTZ	<i>(renouvellement)</i>
Trésorier	Hervé CLAIS	<i>(renouvellement)</i>
Secrétaire	Bertrand HER	<i>(renouvellement)</i>
	Christopher THORNTON	<i>(renouvellement)</i>
	François LIENARD	<i>(nouveau)</i>

Bertrand Her élu au poste de secrétaire a quitté la région durant l'été et n'a pu assurer qu'un suivi distant des dossiers. Cette évolution personnelle était connue lors de l'élection du bureau.

Pour rappel, faire partie du CA permet d'en apprendre plus sur le fonctionnement de l'APIE, avec ses salariés, ses pôles de compétences variés. Cela permet de découvrir des sujets qui ne sont pas toujours abordés ni à l'atelier vélo, ni lors des sorties naturalistes. Il permet de donner son avis. Seuls les membres qui s'en portent volontaire peuvent être élus au CA lors d'une l'AG. **N'hésitez pas à vous manifester pour devenir membre du CA. C'est une expérience enrichissante.**

Pour rappel, les CA sont ouverts au membres de l'association et vous pouvez venir participer sans être membre du CA.

**En 2021, comme en 2020, il n'y a eu que 3 dames au CA de l'APIE. Il me semble que ce point devrait être un axe d'amélioration, et un meilleur équilibre femme / homme serait souhaitable. Donc mesdames, n'hésitez pas.**

## 4 De l'emploi :

### LES SALARIES

Il n'y a eu des mouvements assez importants en 2021 dans la structure de l'équipe salariée de l'APIE en 2021.

#### Départs :

• **Guy Valentin**, expert en mécanique vélo, avait la responsabilité de l'atelier vélo et de l'éducation et l'animation autour du vélo (CDI plein temps depuis 2014). Guy a fait valoir ses droits au départ pour une retraite méritée et a quitté l'effectif salarié au 31 décembre 2021.

• **Mélanie Hugon**, chargée d'études et préceptorat des stagiaires (CDI plein temps depuis 2015) a quitté l'APIE pour raisons personnelles. Son contrat s'est terminé fin janvier 2022.

#### Arrivées :

• **Elsa Paget** a été embauchée en CDD de 07 mois en Mars 2021 sur un poste d'animatrice nature. Son contrat a été transformé en CDI plein temps en Octobre 2021.

• **Clement Scherf** a été embauché à partir de début janvier 2022 (CDI plein temps) pour prendre la relève de Guy Valentin. Clément faisait partie du CA de l'APIE et a donc été démissionnaire d'office du CA à partir de sa date d'embauche dans la mesure où les salariés ne peuvent pas faire partie du CA.

• **Lauric Mougel** a été embauché à partir de début janvier 2022 (CDD 9 mois) pour compenser le départ de Mélanie, dans l'idée de le faire évoluer vers un CDI.

#### Inchangé :

• **Fanny Richard** chargée d'études (CDI plein temps depuis 2019).

### SERVICES CIVIQUES

L'APIE avait recruté des services civiques il y a quelques années. Pas de recrutement en 2021 mais de nouveau d'actualité pour 2022.

### STAGIAIRES

L'APIE accueille au sein de son équipe de nombreuses personnes sur des durées plus ou moins longues depuis plusieurs années. Ces stagiaires sont gérés en direct par les salariés. En 2021, 3 stagiaires ont été accueillis à l'APIE :

- Diane (stage 6 mois) sur les pelouses sèches.
- Gabrielle (stage 6 mois) sur les pelouses sèches.
- Un stagiaire 3° - impliqué dans le groupe Véloscopie du collège de St Chef -.

## 5 **Des partenaires** (La liste n'est pas exhaustive)

L'APIE est souvent considérée comme un poil à gratter pour les élus et aménageurs, et nos relations peuvent être parfois tendues.

La liste ci-dessous et son contenu n'a pas pour objectif d'être exhaustive. L'objectif de donner une idée des liens de l'APIE avec son environnement. On constate que les liens entre structure sont beaucoup de liens créés par des personnes physiques et réelles.

En italique des extraits du rapport moral des années précédentes depuis 2017.

### **Avec la CAPI :**

En 2018, idem 2017 : « Notre principal partenaire dans le domaine naturaliste et de la mobilité. Dans les domaines naturalistes et de la mobilité, nous bénéficions de relations de confiance (Etudes faune/flore, plan de gestion ENS). Nous rencontrons parfois quelques incompréhensions quand il s'agit des calendriers, des concertations ou de la gestion des espaces naturels. »

En 2019, attention les élections municipales arrivent, et avec elles, probablement un nouveaux cortège d'élus, auprès desquels il faudra se faire reconnaître.

En 2020, les nouveaux élus ont pris leur fonction en été, une rencontre a eu lieu à l'automne. Le président et les vis-présidents à la mobilité, aux ENS ont déjà été rencontrés.

En 2021, suivi normal des activités.

### **Avec les communes :**

En 2018, idem 2017 : « Nous avons des relations privilégiées et régulières avec quelques communes, Villefontaine, Saint Quentin Fallavier, Satolas et Bonce, Vaulx Milieu, Succieu, Heyrieux, Bourgoin-Jallieu. Pour les autres communes nous n'avons pas de rencontres régulières (Sauf invitation PLU). Nous avons encore un gros déficit de notoriété auprès des élus. »

En 2019, attention les élections municipales arrivent, avec sûrement de nouveaux élus. On notera que l'APIE a questionné les élus des listes des plus grosses communes concernant plusieurs points du pacte pour la transition, qui sont des enjeux locaux.

En 2020, les nouveaux élus ont pris leurs fonctions. Les contacts ont commencés à se faire à travers les dossiers spécifiques des communes.

En 2021, de bons contacts avec plusieurs communes qui a permit d'essayer entre autre de proposer des projets comme un travail sur l'ABC ([Atlas de la Biodiversité des Communes](#)).

### **Avec les aménageurs :**

En 2019, idem 2018, 2017 : « Nos relations sont discontinues, souvent floues. Les aménageurs ont des difficultés à accepter nos critiques et les contraintes liées à l'environnement (réglementaires) et nous en rendent souvent responsables. Nous ressentons l'impérieuse nécessité d'être informés très en amont des projets d'aménagements, afin que nous soyons les plus efficaces possible dans la concertation. »

En 2019 : on illustrera ces difficultés par les dossiers des corridors écologiques de Villefontaines et Vaulx milieu qui sont menacés.

En 2020, les dossiers ont continués à être travaillés autant que se peut. Il y a eu en particulier une prise de position qui remet en cause la DTA et l'intérêt du développement de la plaine de St Exupéry.

En 2021, un travail important a été fait avec l'EPAGE (ancien SMABB) sur différents dossiers, en particulier la renaturation de la Bourbre qui était un dossier très politique et potentiellement conflictuel mais aussi sur le SAGE de la Bourbre qui définira les objectifs de la décennie à venir en matière de gestion de l'eau.

**En résumé, le travail en amont sur les dossiers, c'est parfois plus d'une décennie avant !**

### **Avec les autres associations (APN ),**

En 2017, il était dit : « Des contacts fréquents entre salariés, quasiment aucun contact entre les administrateurs. Cependant, une réunion est programmée prochainement entre les différentes APN. »

En 2018, on notera la mise en place de réunions de coordination entre les associations, tel-que Lo-Parvi, Autour, Nature Vivante, BLE, F38, LPO, ..., Ces rencontres permettent, autour d'un ordre du jour fixé à l'avance, de se coordonner sur des questions transversales. 2 rencontres ont eu lieu cette année, une première

à Lo-Parvi au printemps 2018, et la seconde en septembre à l'APIE. La prochaine se tiendra au printemps à BLE.

En 2019, les rencontres inter-association sur le Nord Isère n'ont pas eu lieu, mais devraient se remettre en place ce printemps. Les dates se mettent en place. Néanmoins, les contacts sont permanents en fonction des besoins.

En 2020, les conditions sanitaires n'ont pas permis de se rencontrer comme prévu entre administrateurs, chacun étant déjà bien occupé à stabiliser sa structures. Les échanges entre techniciens ont continués normalement.

En 2021, contacts normaux et fréquents, pas de rencontres entre administrateurs.

### **Avec le VdM (Village de Marques de Villefontaine) :**

En 2017, il était dit : « Nous poursuivons nos relations « d'affaires ! » Mais les contacts sont plus difficiles, nos interlocuteurs désignés sont rarement à notre écoute, ce qui entraîne de nombreux retard dans l'application des conventions que nous avons signées. »

En 2018, ce qui devait arriver arriva. Lors des contrôles légaux, VdM s'est fait remettre en place par la DREAL sur plusieurs points. On peut penser que l'APIE ressort « grandie » de cette situation, dans la mesure où nos alertes auprès de VdM étaient fondées.

En 2021, comme en 2020, 2019, nous continuons à suivre le dossier avec attention. Les difficultés avec VDM persistent.

### **Avec les associations dont nous sommes adhérents :**

En 2017, il était dit : « Peu de contacts formels avec la FRAPNA (Sauf entre salariés), Avec FNE, contact par l'intermédiaire de notre vice-président, mais sans grande incidence sur notre fonctionnement. Avec la FUB, projet commun d'une journée de « pré-congrès » sur l'Isle d'Abeau et de nombreux échanges sur le Vélo-école, les animations en faveur de l'utilisation du vélo. »

En 2018 nous avons participé au Tour Alternatiba (fin aout 2018) qui passait dans le Nord Isère, avec des stands à la Tour du Pin et à Saint Alban de Roche, ainsi que par le repérage/ accompagnement de tronçons du tour et de la vélorution.

### **Et autres...**

En 2018 il était dit : nous continuons nos contacts avec l'UFC-Que Choisir avec qui nous nous retrouvons fréquemment sur des dossiers liés à la santé publique, en particulier la pollution de l'air (suivi de l'incinérateur, capteurs de poussière, ...), les problèmes de nuisance, ...

En 2019, un collectif Nord is Isère qui regroupe l'UFC que Choisir, Idagir et l'APIE a été créé pour coordonner la pose de capteurs de mesure de poussières...

En 2021, idem que depuis 2017 : « Nous sommes aussi présents dans de nombreux comités de pilotage et de suivi : CLE et réunions techniques autour de la Bourbre (SMABB, SAGE et maintenant Contrat Vert et Bleu) Commissions de suivi de site (ISDnD de Cessieu, de Grenay, SITOM Bourgoin), CCSPL (CAPI eau, assainissement collectif et non collectif), CSS-NI (gestion des PPRT)

----- fin du rapport moral -----

Le président de l'APIE

Laurent SCHWARTZ